QuickTime™ et un décompresseur TIFF (non compressé) sont requis pour visionner cette image

atecas seat
ingénierie

avec l'assistance d'

AMARISK
analyse et maîtrise des risques industriels

DEPOT DE L'AEROPORT
AVIGNON-CAUMONT

AOUT 2008 - v1.1

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

AVIGNON (84)

PREVOIR LE RISQUE, REDUIRE L'IMPREVU

www.amarisk.net

JEAN DREYFUS

rue des Boucheries . 63160 BILLOM
tél. fax 04 73 73 41 13 port. 06 30 10 19 24
jean.dreyfus@amarisk.net

MICHEL PERRIER

mas voisin nord . 38780 EYZIN PINET
tél. fax 04 74 56 23 46 port. 06 84 52 48 98
michel.perrier@amarisk.net

SOMMAIRE

Page

1. IDENTITE DU DEMANDEUR 3

1.1. PRESENTATION 3
1.2. FORME JURIDIQUE 3
1.3. QUALITE DU SIGNATAIRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

2. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION 3

3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES 3

3.1. ACTIVITES ACTUELLES DU SITE 3
3.2. PROJET 4
3.3. HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DU PROJET 4
3.4. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE POUR LESQUELLES L'INSTALLATION EST CLASSEE 4
3.4.1. RAPPEL 4
3.4.2. CLASSEMENT DU SITE 5

4. PRODUITS ET PROCEDES 7

4.1. PROCEDES MIS EN ŒUVRE 7
4.2. PRODUITS STOCKES 7

5. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES 7

5.1. CAPACITES TECHNIQUES 7
5.2. CAPACITES FINANCIERES 7

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

1.1. PRESENTATION

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement a été établi par la CCI de Vaucluse, dont le siège social est actuellement situés à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
46 Cours Jean Jaurès
BP 158
84008 Avignon Cedex 1
Téléphone : 04 90 14 87 00

L'adresse du site est la suivante :

CCI de Vaucluse
141 allée de la Chartreuse
84 000 Avigon
Téléphone : 04 90 81 51 51
Télécopie : 04 90 84 17 23

1.2. FORME JURIDIQUE

La CCI de Vaucluse est un établissement public à caractère administratif (Loi du 9 avril 1892).

2. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

Le site pour lequel CCI de Vaucluse demande une autorisation d'exploiter est implanté à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport Avignon-Caumont au niveau d'une zone technique sur la commune d'Avignon (84). Le site bénéficiait d'un récépissé de déclaration n° 2005/21 en date du 7 octobre 2005.

Le présent dossier concerne l'ensemble des activités exercées par la CCI de Vaucluse sur ce terrain.

3. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

3.1. ACTIVITES ACTUELLES DU SITE

Les activités exercées sur le site seront les suivantes :

- stockage d'hydrocarbures,
- déchargement et distribution d'hydrocarbures.

Le stockage actuel est de deux cuves enterrées double paroi de 50 m^3 de jet A1 et une cuve enterrée double paroi de 5 m^3 de gazole/fioul domestique. Le débit des volucompteurs est respectivement de 12 et 3 m^3/h.

Le flux annuel est de l'ordre de 25 m3 de gazole/fioul par an et 2 500 m3 de Jet A1 en 2007. Dans le cadre du projet, ile flux de gazole/fioul restera inchangé, mais le flux de jet devrait passer à 200 m3 de Jet A1.

Le dépôt est exploité par les employés de la CCI en place sur le tarmac de l'aéroport qui ont tous un rôle polyvalent (pompiers, avitailleur, ...). Ces personnes sont au nombre de 13. Elles ont toutes été formées par Air BP pour la partie hydrocarbures, le C2FPA[1] pour la partie lutte incendie dans un aéroport et par l'APTH[2] pour la partie transport de matières dangereuses,

- tous les cinq ans, attestation ADR de véhicules lourds avec citerne transportant des hydrocarbures,
- tous les trois ans, stage sur les procédures de chargement et de déchargement, dépotage des avitailleurs, qualité produit conformément à l'arrêté du 12 décembre 2000 relatif à l'avitaillement en carburant des aéronefs sur les aérodromes.

Les horaires appliqués actuellement chaque jour de la semaine sont : 06h00-21h30

3.2. PROJET

Le projet consiste en l'implantation d'une cuve enterrée double paroi de 100 m^3 de jet A1 et l'augmentation de débit du volucompteur Jet A1 actuel en passant à 35 m^3/h.

Les installations prévues seront réalisées conformément au plan en annexe 3 du présent dossier.

3.3. HISTORIQUE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le dépôt dans sa configuration actuelle a été mis en service le 27 janvier 2007 (date de fin de construction : juillet 2006). Le trafic au niveau de l'aéroport d'Avignon est en augmentation et les perspectives dans les années à venir vont dans le même sens. Le dépôt dans sa configuration actuelle arrive aujourd'hui à saturation tant en terme de stockage que de débit de pompage.

En effet la livraison du dépôt n'a pas lieu pendant le week-end alors que l'aéroport continue à fonctionner pendant la même période. En été en particulier, la situation peut être tendue en terme de volumes disponibles sur place.

Concernant le débit de pompage actuel, il permet le remplissage du camion d'avitaillement en un peu moins de deux heures. Pendant cette période, aucun avion ne peut être livré. La gestion des plannings d'avitaillement devient difficile en période de pointe. L'augmentation de capacité permettra ainsi de limiter le nombre livraison dans la semaine.
L'augmentation du débit de la pomperie permettra ainsi de limiter le temps de chargement des camions avitailleurs.

3.4. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE POUR LESQUELLES L'INSTALLATION EST CLASSEE

3.4.1. RAPPEL

Les installations relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sont définies par la nomenclature établie à l'Annexe de l'article R. 511-9 du code de l'environnement.
La nomenclature établit pour un certain nombre de produits présents sur le site ou pour un certain nombre d'activités, des seuils qui classent l'entreprise sous les régimes suivants :

- non classé en dessous d'un certain volume d'activité (NC),
- de déclaration (D) qui concerne les activités ou les stockages de moindre importance,
- d'autorisation (A) qui intéresse les installations qui présentent les risques, pollutions ou nuisances plus importants
- (C) soumises à contrôle périodique
- d'autorisation avec Servitude (AS) qui intéresse les installations dites SEVESO seuil haut.

Les entreprises soumises à autorisation doivent présenter une demande spécifique. Une enquête publique est associée à cette démarche et cette dernière a lieu dans les communes qui sont touchées par le rayon d'affichage (R) défini par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et lié à chaque rubrique.

---

[1] Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport
[2] Association pour le Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures

3.4.2. CLASSEMENT DU SITE

La présente liste des installations classées pour la protection de l'environnement a fait l'objet d'un recensement exhaustif.

Intitulé de la rubrique de la nomenclature	N° rubrique	Seuil de classement	Activité du site correspondante	Volume activité	Classement	Rayon d'affichage
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables visés à la rubrique 1430	1432.2	a) capacité équivalente * totale supérieure ou égale à 10 m^3	2 cuves existantes + 2 cuves projet enterrées à double paroi de 50 m^3 de Jet A1 avec système de détection de fuite 1 cuve existante enterrées à double paroi de 5 m^3 de gazole/fioul domestique avec système de détection de fuite	capacité équivalente totale de 40,2 m^3	DC	/
Installations de chargement de véhicules-citernes, de remplissage de récipients mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur, le débit maximum équivalent de l'installation, **pour les liquides inflammables** de la catégorie de référence (coefficient 1) étant :	1434.1	a) Supérieure à 20 m^3/h	1 pompe volucompteur de 12 m^3/h pour le jet A1 actuel remplacée par 1 pompe volucompteur de 45 m^3/h 1 volucompteur de 3 m^3/h pour le gazole/fioul domestique	45,6 m^3/h équivalent	A	1

*** Détail du calcul de la capacité équivalente de liquides inflammables :**
La rubrique 1430 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement donne la définition des catégories de liquides inflammables et de la capacité totale équivalente.
Le régime de classement d'une installation est déterminé en fonction de la "capacité totale équivalente" exprimée en capacité équivalente à celle d'un liquide inflammable de la 1ère catégorie, selon la formule :

$$\textbf{C équivalente totale} = 10\,A + B + C/5 + D/15$$

où
A. représente la capacité relative aux liquides extrêmement inflammables (coefficient 10) : oxyde d'éthyle, et tout liquide dont le point d'éclair est inférieur à 0°C et dont la pression de vapeur à 35°C est supérieure à 10^5 pascals. (catégorie A)
B. représente la capacité relative aux liquides inflammables de la 1ère catégorie (coefficient 1) : tous liquides dont le point d'éclair est inférieur à 55°C et qui ne répondent pas à la définition des liquides extrêmement inflammables. (catégorie B)
C. représente la capacité relative aux liquides inflammables de 2ème catégorie (coefficient 1/5) : tout liquide dont le point d'éclair est supérieur ou égal à 55°C et inférieur à 100°C, sauf les fuels lourds. (catégorie C)
D. représente la capacité relative aux liquides peu inflammables (coefficient 1/15): fuels (ou mazout) lourds tels qu'ils sont définis par les spécifications administratives.

Le rayon minimum de consultation de l'enquête publique est directement fonction des rubriques de classement des installations classées pour la protection de l'environnement ICPE demandées par la CCI de Vaucluse, ceci au titre de la nomenclature de l'article L.511-2 modifié du Code de l'Environnement. D'après les rubriques de classement ICPE de l'installation présentée dans le tableau précédent, le rayon fixé par le projet est de 1 km. Ce rayon est défini à partir des limites extérieures de l'installation.

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont, respectivement par ordre alphabétique, les suivantes :

- Avignon dans le Vaucluse (84),
- Noves dans les Bouches-du-Rhône (13).

4. PRODUITS ET PROCEDES

4.1. *PROCEDES MIS EN ŒUVRE*

Les procédés mis en œuvre sont les suivants :
- remplissage par camion citerne des cuves enterrées,
- stockage en cuve enterrées à double paroi avec détecteur de fuite,
- distribution de carburant à des camions avitailleurs.

4.2. *PRODUITS STOCKES*

Les produits stockés sont principalement du Jet A1 carburant dédié à l'aviation et un peu de gazole/fioul pour les camions.

5. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

5.1. *CAPACITES TECHNIQUES*

Le site est géré par le personnel de la CCI dédié au TARMAC de l'aéroport. Il s'agit de personnel avitailleur, pompier, … Ce personnel a suivi des formations des organismes suivants :
- Air BP pour la partie hydrocarbures,
- C2FPA[3] pour la partie lutte incendie dans un aéroport et
- APTH[4] pour la partie transport de matières dangereuses.

L'activité du dépôt est par ailleurs « encadrée » par le Manuel des Opérations fourni par AirBP, document adapté du SIFO 2003 – Small Integrated Fuelling Opérations.

5.2. *CAPACITES FINANCIERES*

Les évolutions du chiffre d'affaires (voir bilans en annexe) pour les dernières années sont détaillées ci-après :

	2007	2006	2005
Chiffre d'affaire	xx k€	xx k€	xx k€
Résultat net comptable	xx k€	xx k€	xx k€

[3] Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport
[4] Association pour le Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures

B1- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

SOMMAIRE

1 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DEPOT 4
2 PRODUITS EN PRESENCE 5
2.1 LISTE DES PRODUITS EN PRESENCE 5
2.2 DESCRIPTION DES PRODUITS 5
2.2.1 JET A1 5
2.2.2 GAZOLE 6
2.2.3 INCOMPATIBILITES DE PRODUITS 7
2.2.4 PURETE DES PRODUITS 7
3 INSTALLATIONS 8
3.1 DESCRIPTION FONCTIONNELLE 8
3.2 LE DEPOTAGE ET LA DISTRIBUTION 8
3.2.1 EQUIPEMENTS 8
3.2.2 FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS 9
3.3 STOCKAGE CARBURANTS 10
3.3.1 EQUIPEMENTS 10
3.3.2 FONCTIONNEMENT 10
4 MOYENS COMMUNS 11
4.1 EAUX PLUVIALES POTENTIELLEMENT POLLUEES 11
4.1.1 COLLECTE DES EAUX 11
4.1.2 TRAITEMENT DES EAUX 11
4.2 MOYENS INCENDIE 11
4.3 PIEZOMETRES 11
4.4 VOIES D'ACCES ET DE CIRCULATION 12
4.5 BATIMENT ADMINISTRATIF 12
4.6 CLOTURE ET PORTAILS 12
5 ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT 13
5.1 ORGANIGRAMME GENERAL 13
5.2 ORGANISATION GENERALE 13
5.3 FORMATION DU PERSONNEL 13
5.4 MAINTENANCE 13
5.5 FONCTION SECURITE 14
5.5.1 MOYENS HUMAINS 14
5.5.2 AFFICHAGE 14
5.5.3 DOCUMENTATION 14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Equipements dédiés à la réception de JET A1 8
Tableau 2 : Tableau de maintenance 13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :Schéma fonctionnel du dépôt 4

1 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DEPOT

L'activité principale de l'installation est la réception, le stockage et le chargement de carburant Jet A1 et GO/FOD.

Figure 1 :Schéma fonctionnel de l'installation

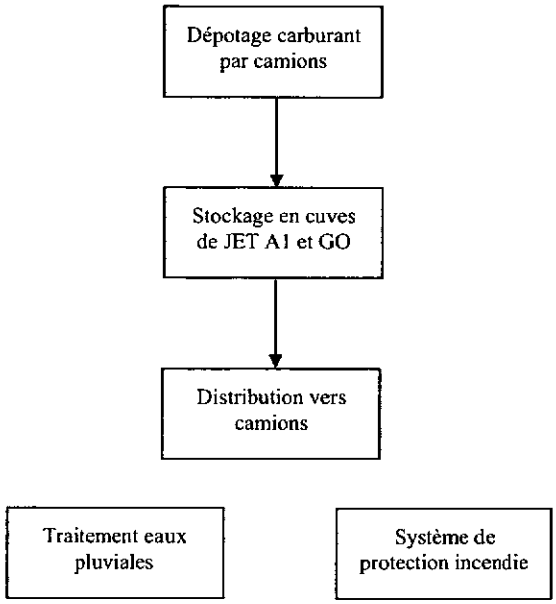

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter intègre :

- une installation existante,
- un projet d'extension.

Les principales caractéristiques en sont :

- Installation existante :

  - stockage : 2 x 50 m^3 de stockage de JET A1 en cuve enterrée double-paroi avec détecteur de fuite

  - stockage : 5 m^3 de stockage de gazole en cuve enterrée double-paroi avec détecteur de fuite (3 m^3 de GO et 2 m^3 de FOD)

  - distribution : 12 m^3/h de débit de pompage de jet

  - distribution : 3 m^3/h de débit de pompage de gazole

  - deux systèmes antidébordement indépendants par réservoir

- Installation ajoutée :

  - stockage : 100 m^3 de stockage de JET A1 en cuve enterrée double-paroi avec détecteur de fuite

  - distribution : remplacement de la pompe de 12 m^3/h de jet par une pompe de 45 m^3/h

  - deux systèmes antidébordement indépendants pour la cuve

Commentaire : à rajouter si on le rajoute pour l'existant

2 PRODUITS EN PRESENCE

2.1 LISTE DES PRODUITS EN PRESENCE

Les produits en présence sont carburants :

- JET A1
- Gazole -GO- / Fioul domestique –FOD-

2.2 DESCRIPTION DES PRODUITS

2.2.1 JET A1

Les informations ci-dessous proviennent de la fiche de données de sécurité Jet A1 BP en date du 13/04/04 sauf mention contraire.

Propriétés physiques	A la température ambiante, liquide de couleur incolore à jaune pâle. Ses caractéristiques sont les suivantes : • Température d'ébullition : 353 °C [a] • Point d'éclair : environ 41 °C[b], **Produit inflammable F** • Température d'auto-inflammation : 220 °C • Caractéristiques d'explosivité : environ 0,7 % et 6,0 % volume de vapeur • Pression de vapeur : **< 8 kPa à 20 °C** • Densité de vapeur : 3-4 (air = 1) [a] • Masse volumique : 804 kg/m^3 à 15 °C • Solubilité dans l'eau : Faible
Propriétés chimiques	Produit stable à température ambiante. En ce qui concerne les réactions dangereuses, il est important d'éviter, la chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique, les agents oxydants forts. La combustion incomplète du Jeta A1 génère de la fumée et des gaz dangereux tel le CO. Le Jet est additivé en produit anti-statique.
Toxicité et ecotoxicité	**Produit étiqueté Toxique pour les organismes aquatiques** : Il peut entraîner des effets néfaste à long terme pour l'environnement aquatique
Mesures de lutte contre un incendie	Les moyens d'extinction appropriés sont la mousse, le CO_2, et éventuellement l'eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant. Il est déconseillé d'utiliser l'eau sous forme de jet bâton. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

[a] UFIP – Guide Méthodologique Etude de dangers – mai 2001

[b] Fiche de données de sécurité TOTAL – version du 23/11/2006

2.2.2 GAZOLE

Propriétés physiques	A la température ambiante, les produits sont liquides, le GAZOLE est jaune. Ses caractéristiques sont les suivantes : • Caractéristiques de distillation : de l'ordre de 150 °C à 380 °C • **Point d'éclair :** **> 55 °C** • Température d'auto-inflammation : > 250 °C • Caractéristiques d'explosivité : environ 0,5% et 5% volume de vapeur • Pression de vapeur : < 1 kPa à 40 °C[1] < 10 kPa à 100 °C • Densité de vapeur : >5 (air = 1) • Masse volumique : 820 à 845 kg/m^3 pour le GO à 15 °C • Viscosité : < 7 mm^2/s à 40 °C • Solubilité dans l'eau : Pratiquement non miscible • Solubilité dans les solvants organiques : Soluble dans les solvants usuels
Propriétés chimiques	Le fioul domestique est un produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi. En ce qui concerne les réactions dangereuses, il est important d'éviter : - la chaleur - les étincelles - les points d'ignition - les flammes - l'électricité statique - les agents oxydants forts La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO_2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc… et des suies.
Toxicité et ecotoxicité	**Produit NOCIF** : en cas d'ingestion accidentelle. De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses. Le contact avec la peau n'est pas irritant. Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut détruire l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses. **Produit dangereux pour l'environnement** : produit toxique pour les organismes aquatiques produit intrinsèquement biodégradable bioaccumulation potentielle très basse
Mesures de lutte contre un incendie	Les moyens d'extinction appropriés sont la mousse, le CO_2, et éventuellement l'eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant. Il est déconseillé d'utiliser l'eau sous forme de jet bâton. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

[1] D'après la formule disponibles dans le Guide Bleu volume 1 Annexe A p.7 de l'UFIP, et le fichier fluide associé en annexe B, produit code 702, nous pouvons calculer une pression de vapeur de 4,6 kPa à 100 °C, de 0,8 kPa à 40 °C, de 0,7 kPa à 35 °C et de 0,4 kPa à 20 °C.

2.2.3 INCOMPATIBILITES DE PRODUITS

Les produits mis en oeuvre sur le site (hydrocarbures) sont tous compatibles entre eux; il n'y a donc pas de risque particulier lors d'un éventuel mélange. D'autant que l'ensemble des équipements sont adaptés à la réglementation ATEX pour hydrocarbures. Une étude ATEX a été réalisée par le bureau de contrôle SOCOTEC en date du 31 juillet 2006.

Toutefois, le Jet A1 étant destiné à l'aviation, des contrôles sont prévus dans le cadre des règles d'avitaillement.

2.2.4 PURETE DES PRODUITS

Dans le cadre de ces mêmes règles, une purge de l'eau éventuellement présente est réalisée et enregistrée quotidiennement. Par ailleurs le produit est filtré lors du dépotage.

3 INSTALLATIONS

Le Jet A1 est livré par camion citerne de 35 m³. Il est dépoté dans les cuves de stockage enterrées. Le jet A1 est distribué vers un camion au moyen de la pompe volucompteur implantée dans le groupe de transfert.

3.1 DESCRIPTION FONCTIONNELLE

L'installation comprend les fonctions suivantes :

- dépotage de Jet A1 du camion
- stockage en cuve enterrée
- distribution de Jet A1 vers camion

Les mêmes fonctions sont assurées pour le GO/FOD, même si les installations sont plus modestes.

3.2 LE DEPOTAGE ET LA DISTRIBUTION

3.2.1 EQUIPEMENTS

Tableau 1 : Equipements dédiés à la réception de JET A1

Fonction	Equipements	Capacité	Informations complémentaires
Dépotage /distribution	Rétention crée par forme de pente bétonnée	11 x 3,5 m	Reliée à un séparateur d'hydrocarbures (qui permet un rejet à 3 mg/l) relié à une cuve de stockage de 40 m³
	Ligne de chargement	Raccordement camion ligne de chargement DN 80 à l'aide de flexibles conformément à la réglementation ADR	Système de mise à la terre et équipotentialité Mise à zero du volucompteur Equipé d'un filtre HC Choix de la cuve de stockage par manipulation manuelle de vannes Installations en Inox
	Pompes	Passage d'une pompe de 12 m³/h dans la situation actuelle à une pompe de 45 m³/h avec cellule de comptage	
	Ligne de distribution	DN 80	Equipé d'un filtre HC Equipé d'un volucompteur mécanique

Les installations pour la cuve compartimentée de GO/FOD sont similaires, mis à part que le raccord est direct sur la cuve et que le pompe de distribution associé au volucompteur a un débit de 3 m³/h.

3.2.2 *FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS*

3.2.2.1 *FONCTIONNEMENT DU DEPOTAGE*

Opération par avitailleur - pompier

- Ouverture et fermeture des portes d'accès du site
- Manœuvre des vannes de choix de cuve
- Mesure du creux et édition d'une feuille de creux
- Mise à zéro du volucompteur
- Présence sur zone pendant la durée du dépotage
- Ouverture et fermeture des portes d'accès du site en fin d'opération

Opération par chauffeur AIR BP

- Arrivée du camion
- Serrage des freins
- Signature de la feuille de creux
- Connexion à la terre
- Raccordement des flexibles
- Ouverture des vannes du camion
- Fermeture des vannes et des clapets de fond du camion
- Déconnexion des flexibles
- Remise des bouchons sur les réservoirs de transport et sur les flexibles
- Déconnexion de la mise à la terre
- Départ du camion

Pour les GO/FOD, les opérations sont similaires mis à part que le branchement est direct sur la cuve compartimentée et que l'opération est réalisée avec la pompe du camion.

3.2.2.2 *FONCTIONNEMENT DE LA DISTRIBUTION*

Opération par avitailleur - pompier

- Arrivée du camion
- Serrage des freins
- Connexion à la terre
- Raccordement des flexibles
- Ouverture des vannes
- Mise en route du volucompteur et arrêt du volucompteur
- Fermeture des vannes et des clapets de fond des réservoirs de transport
- Déconnexion des flexibles
- Remise des bouchons sur les réservoirs de transport et sur les flexibles
- Déconnexion de la mise à la terre

- Départ du camion

Pour les GO/FOD, les opérations sont similaires.

3.2.2.3 *INSTALLATION HORS FONCTIONNEMENT*

Il n'y a aucun camion-citernes sur la zone en l'absence de dépotage ou de distribution.

En dehors des stockages, seule l'installation de collecte des eaux pluviales est en fonctionnement : les eaux sont dirigées vers le séparateur d'hydrocarbure du site.

3.3 *STOCKAGE CARBURANTS*

3.3.1 *EQUIPEMENTS*

Les équipements actuels sont constitués de :

- deux cuves de 50 m^3 double paroi, enterrées, à dépotage indirect et contenant du jet A1 ;
- une cuve de 5 m^3 double paroi, enterrée, à dépotage direct ; la cuve est compartimentée, elle contient du GO (3 m^3) et du FOD (2 m^3) ;

Les cuves sont cerclées sur un radier en béton.

Les équipements envisagés sont :

- une cuve supplémentaire de 100 m^3 double paroi, enterrée, destinée à contenir du jet A1 équipée d'un système de détection de fuite.

L'implantation de la cuve se fera conformément aux Règles d'Aménagement et d'Exploitation des Dépôts d'Hydrocarbures liquides de 1ère et 2ème classes et à l'arrêté ministériel du 22 juin 1998 conformément aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et installations annexes.

Le principe de la détection de fuite des cuves à double paroi est le suivant :

- présence d'un liquide (antigel) non corrosif et non toxique entre les deux parois des réservoirs
- dispositif hydroélectrique de détectoin entraînant une alarme optique

3.3.2 *FONCTIONNEMENT*

3.3.2.1 *INSTALLATION EN FONCTIONNEMENT*

Le carburant arrive et repart par une canalisation DN 80 pour le Jet A1 , le branchement est direct pour la cuve compartimentée de GO/FOD.

Un évent aérien permet la circulation de l'air lors du remplissage et de la distribution.

3.3.2.2 *INSTALLATION HORS FONCTIONNEMENT*

Un système de détection de fuite est installé sur chaque cuve enterrée destinée au stockage d'hydrocarbures. Une alarme visuelle est reportée sur un boîtier implanté au niveau de l'installation. Un contrôle du niveau de liquide est réalisé mensuellement. Tous les jours, en dehors de l'avitaillement ou du dépotage, 3 rondes sont prévues pour :

- réaliser une purge de l'eau éventuellement contenue dans le cuves,
- vérifier visuellement les installations.

Un trou d'homme permet d'inspecter chaque cuve.

4 MOYENS COMMUNS

4.1 EAUX PLUVIALES POTENTIELLEMENT POLLUEES

4.1.1 COLLECTE DES EAUX

Le dépôt est équipé de deux réseaux de collecte des eaux pouvant être polluées par les hydrocarbures.

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées proviennent de la zone de circulation et de dépotage et des points de purge des cuves.

4.1.2 TRAITEMENT DES EAUX

Toutes ces eaux sont récupérées en réseaux souterrains raccordés à un sépareur d'hydrocabures dont la capacité de traitement est de 3 l/s. Il permet des rejets en hydrocarbures inférieurs à 5 mg/l.

En cas d'épandage ou de présence importante d'hydrocarbure dans le réseau, un cuve de 40 m^3 permet de collecter les hydrocarbures à l'aval du séparateur. L'étanchéité de cette cuve est vérifiée en même temps que celle des cuves d'hydrocarbures.

En sortie des équipements de traitement, les eaux sont dirigées vers un bassin écrêteur d'orage de l'aéroport. Ce bassin est équipé de membrane étanche. Il peut être obturé avant rejet dans le ruisseau la Durancole.

Un nettoyage du séparateur d'hydrocarbure est réalisé annuellement par une entreprise spécialisé.

4.2 MOYENS INCENDIE

Les moyens d'extinction incendie sont :

- 3 Euro 2000 P9 ABC
- 1 couverture anti feu

Des moyens complémentaires sont disponibles au niveau de l'aéroport :

- 2 camions pompiers de 6400 l et 2400 l
- 2000 l d'émulseur
- Un camion de 250 kg de poudre
- 13 pompiers dont 4 toujours présents sur site

4.3 PIEZOMETRES

Le site est équipé de trois piézomètres. Ces équipements permettent une surveillance régulière du site : Des prélèvements d'eau à fin d'analyses sont effectués semestriellement par un laboratoire spécialisé.

4.4 VOIES D'ACCES ET DE CIRCULATION

L'entrée et la sortie dans le dépôt via l'aéroport. Les chauffeurs extérieurs sont obligatoirement accompagnés d'un membre de l'aéroport.

4.5 BATIMENT ADMINISTRATIF

Il n'y a aucun bâtiment au niveau de l'installation.

4.6 CLOTURE ET PORTAILS

L'aéroport de la zone est clôturé par un grillage.

5 ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

5.1 ORGANIGRAMME GENERAL

5.2 ORGANISATION GENERALE

Le site dispose d'un Manuel d'Opération qui comporte le mode opératoire de toutes les opérations à effectuer sur le site. Sur ces descriptifs de taches figurent les points "clé" Hygiène Sécurité Environnement concernés.

5.3 FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel suit les stages suivants :

- "Formation Métier Avitailleur" (Stage AG, HSSE Sécurité des Personnes) obligatoire, recyclage tous les 3 ans dispensée par BP

- Licence ADR, Conduite de véhicule et citerne transportant des hydrocarbures, obligatoire, recyclage tous les 5 ans, à la charge du site, dispensée par l'APTH (Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures)

- « Formation pompier d'aéroport » dispensée par le C2FPA Centre Français de Formation ds Pompiers d'Aéroport.

5.4 MAINTENANCE

Sur les installations fixes, la maintenance est réalisée au minimum lors de deux passages annuels et à la demande des avitailleurs.

Tableau 2 : Tableau de maintenance

Matériel ou installation	Périodicité	Opérateur
Flexible raccordement Vérification état	Annuel	Avitailleur
Equipements Visite extérieure, vannes, soupapes, évents, ...	Annuelle	Avitailleur
Extincteurs	Annuelle	Fournisseur
Installations électriques	Annuelle	Organisme agréé
Tuyauteries HC ; (elles sont aériennes et en inox)	Annuelle	Avitailleur
Volucompteurs	Annuelle	Avitailleur

5.5 FONCTION SECURITE

5.5.1 MOYENS HUMAINS

Structure CCI : Le site dispose d'un responsable d'exploitation (M. GROS) et d'un responsable des pompiers (M. PRADEL)

5.5.2 AFFICHAGE

Des indications de zone ATEX sont disposées au niveau de l'installation.

5.5.3 DOCUMENTATION

Les documentations techniques sont à disposition au bâtiment administratif.